

REGLES D'ORGANISATION PROPRES AU LYCEE EMILE COMBES (BEGLES) PERMETTANT LE RETOUR DES ELEVES EN CAS DE REPRISE DES COURS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Préambule

Le protocole sanitaire, émis par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse s'applique de droit dans son ensemble dans le cadre de la réouverture et du fonctionnement du Lycée Émile Combes.

Les usagers et les personnels de l'établissement devront impérativement respecter l'ensemble des gestes barrière durant l'intégralité de leur présence au Lycée. Le port du masque est imposé dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement. Des masques sont mis à disposition par le MEN ou par la Région aux différents personnels et aux élèves. Des masques, en quantité de dépannage, pourront être mis à disposition des élèves en cas d'oubli de leur propre équipement.

Il est complété par les mesures spécifiques qui suivent.

1 – Quel public sera prioritairement concerné par le retour en classe ?

Les élèves qui seront accueillis prioritairement au sein de l'établissement à compter de la date officielle de retour dans les lycées répondent à 4 critères :

- A) Les élèves qui doivent se voir délivrer des certificats ou des habilitations qui présentent un caractère important pour l'entrée dans la vie professionnelle : TOL – TAS – TLOG – TMEI.
- B) Les élèves dont le processus d'orientation requiert des séances d'information spécifiques : 3PM.
- C) Les élèves de terminale des différentes filières de sorte qu'ils puissent renouer avec leurs enseignements professionnels spécifiques.
- D) Les élèves identifiés en situation de décrochage majeur et qui ne peuvent tirer profit de l'enseignement à distance.
- E) Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation (ceux du Lycée E. Combes)

2 – Quels horaires seront proposés aux élèves ?

La venue des élèves se fera par journées entières. Les élèves concernés seront convoqués par tout moyen permettant de s'assurer de la bonne réception de la convocation.

Les horaires retenus sont 9H – 16H.

Les journées sont partagées en deux demi-journées. La pause méridienne se fera selon un horaire qui permettra la bonne mise en place de la demi-pension.

3 – La demi-pension / L'internat

En fonction du nombre d'élèves accueillis, la demi-pension se déroulera sur un ou deux services. Des repas froids seront mis à disposition des élèves. Les élèves pourront utiliser la salle de restauration de l'établissement, en respectant les gestes barrières et les mesures sanitaires décrites en pages 31-33 du guide national.

Pour simplifier le travail des personnels, il sera demandé aux élèves d'apporter leur propre bouteille d'eau. Le Lycée fournira une bouteille d'eau aux élèves qui ne pourraient en avoir.

En ce qui concerne l'internat, celui-ci ne pourra être proposé que s'il est possible dans les Lycées qui accueillent habituellement nos élèves. Le protocole sanitaire spécifique sera alors celui des pages 43-45 du guide national complété par le protocole additionnel des établissements d'accueil.

4 – Vestiaires des élèves dans le cadre des enseignements professionnels

Outre le premier jour d'enseignement où les élèves veilleront à se changer dans le respect des gestes barrières et sous la supervision des enseignants concernés, les élèves viendront au Lycée préalablement vêtus avec leur tenue professionnelle ce qui évitera tout passage par les vestiaires des ateliers.

5 – Circulation dans l'établissement / Utilisation des salles de cours

Une signalétique spécifique et complète indiquera à toutes les personnes qui utiliseront les locaux du Lycée les sens de circulation et les lieux interdits à la circulation. L'entrée et la sortie de l'établissement se feront par des portes différentes et la circulation à sens unique sera privilégiée à chaque fois que cela sera possible.

Les salles de cours qui seront mises à disposition des élèves dont nous souhaitons clairement privilégier le retour seront identifiées de manière à permettre aux agents d'entretien de les nettoyer régulièrement dans le respect du protocole sanitaire national. Les élèves utilisant ces salles de cours le feront sous la surveillance d'adultes (professeurs, AED...) en fonction d'un planning préalablement établi.

Un plan de circulation général sera affiché dans l'agora de l'établissement.

Des feuilles d'émargement pourront être placées à l'entrée de certaines salles (liste à définir), de manière à connaître l'identité des personnes ayant fréquenté le lieu et ainsi à favoriser le traçage des cas COVID éventuels.

Les personnels et élèves fumeurs devront le faire sur l'espace habituel du parking élèves, en respectant les gestes barrières et notamment la distanciation physique, le port du masque n'étant temporairement possible.

Les récréations seront organisées, si le nombre d'élèves accueillis le justifie, selon le protocole national, de manière décalée.

Lorsque des élèves ou des familles devront venir chercher des documents dans l'établissement, un planning sera établi pour permettre une venue étalée dans le respect des gestes barrières. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition.

6 – L’infirmierie

L’infirmière pilotera, en présentiel ou à distance, la procédure mise en œuvre en cas de suspicion COVID. Elle sera notre personnel de référence qui prendra les « décisions » et nous en serons les exécutants.

En l’absence d’infirmière (ou en cas de fermeture de l’infirmierie), les décisions suivantes doivent être prises :

- Appeler le 15
- Demander aux familles de venir chercher l’enfant
- Diriger l’adulte vers son médecin.

Une salle spécifique à proximité de la vie scolaire (salle 45) sera dédiée aux élèves concernés dans l’attente des familles.

L’ensemble de la procédure en cas de suspicion COVID dans l’établissement est traité dans les pages 51 à 53 du protocole national.

7 – Utilisation des WC et des sanitaires

Dans le respect du protocole sanitaire national, le nombre de WC mis à disposition des élèves et des personnels sera réduit pendant cette période. Cette adaptation permettra de prévoir des fréquences de nettoyage adaptées.

L’accès aux WC et aux sanitaires ouverts sera prévu sous la surveillance d’adultes durant les périodes habituelles d’utilisation (temps d’arrivée des élèves le matin, récréations, pause méridienne, temps de départ des élèves le soir) et sur demande pendant les autres moments de la journée.

Les sanitaires et les WC seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour selon un planning affiché dans ces locaux et une désinfection complète est également programmée quotidiennement.

8 – Communication

Les familles et les élèves seront individuellement informés de la reprise ou non des cours par tous les moyens à notre disposition (site de l’établissement, Pronote, mail...). Chaque élève et sa famille seront également destinataires d’une information spécifique qui indiquera date et horaire de venue dans l’établissement, si tel est le cas.

Le non-respect des gestes barrières, l’absence avérée du port du masque, le refus de l’application des mesures présentes dans le protocole sanitaire national ou dans ce document vaudra un renvoi sans délai de tout contrevenant.